

2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

SOMMAIRE



2015 en bref
p. 2 à 3



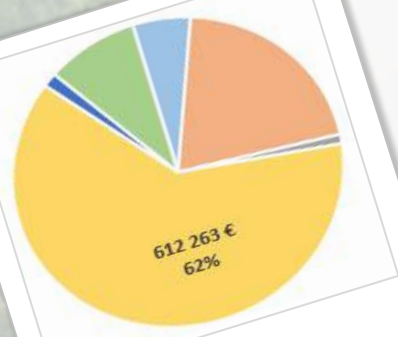
Le territoire
p. 4 à 5



Le SRTC
p. 6 à 8



Les actions
p. 9 à 25



Financement et dépenses
p. 26 à 27



Annexes
p. 28 à 29





L'année 2015 est une année charnière pour le SRTC : elle signe la fin du contrat de rivière, le lancement des dernières opérations programmées et la réalisation du bilan des 7 années écoulées.

La fin d'une procédure ne signifie pas pour autant la fin de l'action. Le syndicat poursuit ses travaux pluriannuels d'entretien de la rivière et d'amélioration de la qualité des eaux : plantations de ripisylve en bord de rivière, lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon, hydrocotyle fausse renoncule), lutte contre les pollutions diffuses, à travers la mise en place d'une nouvelle campagne de contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques avec les agriculteurs, l'élaboration des plans de désherbages communaux, la plantation de haies...

Les dernières opérations d'envergure prévues au contrat de rivière ont été lancées : il s'agit principalement d'arasement ou de reprofilage de seuils, visant à rétablir la continuité écologique, c'est-à-dire la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments. La conception de ces projets dans une démarche concertée étant longue et complexe, la conduite des travaux sera échelonnée sur les années 2016 et 2017.

Enfin, l'action du syndicat sur les 7 dernières années sera évaluée grâce à une étude bilan de la procédure confiée aux bureaux d'études Contrechamps et OTEIS, et la réalisation de différents bilans techniques. Ces derniers permettront de faire ressortir les enjeux du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques, et de proposer un nouveau cadre d'actions. Autant d'éléments nécessaires à la construction d'un nouveau projet concerté pour demain, dans le contexte de la mise en place de la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et de la fusion des intercommunalités.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Sandrine Mérand, Présidente du SRTC

Dans la suite du présent rapport, vous pourrez lire dans ces encadrés bleus les informations clés concernant les actions menées au cours de l'année. Les coûts présentés indiquent un montant hors subventions. Certains sigles nécessitent d'être redéfinis :

AE = Agence de l'Eau RMC

RRA = Région Rhône-Alpes

CD01 = Conseil Départemental de l'Ain

FEADER = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

Février



Lancement des animations
scolaires
p. 18

Mars



Début de la tranche 4 de
plantation de ripisylve
p. 6

Août



Plans de désherbage
p. 17

Septembre



Lancement des projets
d'aménagement des seuils
p. 14

Avril



Début de la nouvelle tranche de
plantation de haies

p. 11

Juin



Fin de la campagne de
contractualisation des MAEC
Chalarnonne Aval

p. 12

Octobre



Lancement des études
bilans du contrat de
rivière

p. 20

Novembre

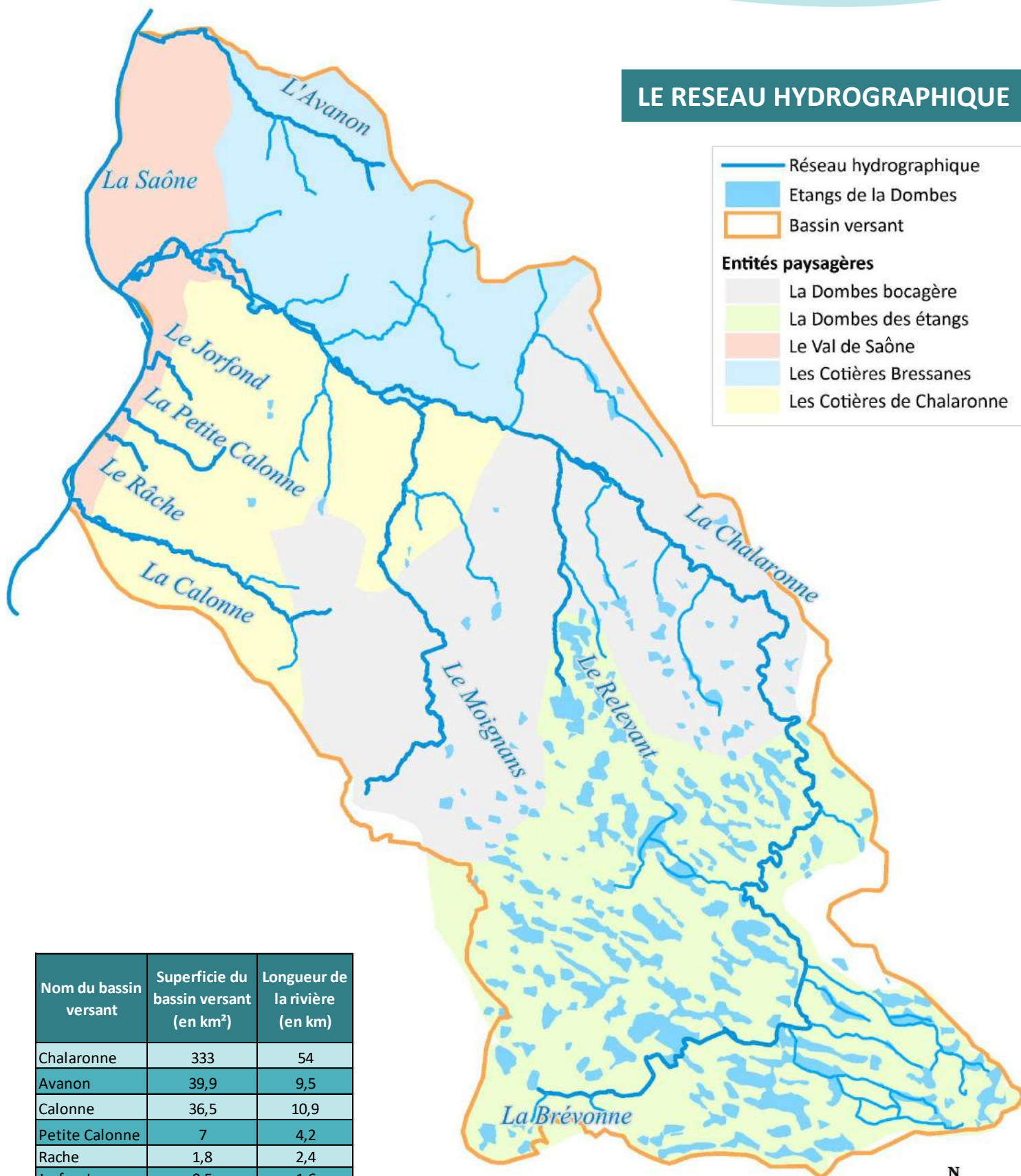


Restauration de la passerelle de l'Île

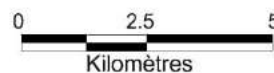
p. 16

LE TERRITOIRE

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE



Nom du bassin versant	Superficie du bassin versant (en km ²)	Longueur de la rivière (en km)
Chalaronne	333	54
Avanon	39,9	9,5
Calonne	36,5	10,9
Petite Calonne	7	4,2
Rache	1,8	2,4
Jorfond	0,5	1,6
TOTAL	418,7	82,6



LE TERRITOIRE

LES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE



LE BUREAU (depuis 2014)



**Sandrine
MERAND**
Présidente



**Martial
TRINQUE**
1^{er} Vice-Président
(VP)



**Gilles
DUBOST**
2^e VP



**Pierre
PETIOT**
3^e VP



**Michel
BOISSON**
4^e VP



**Edouard
BREVET**



**Jean-Pierre
CHAMPION**



**Jean-Marc
DUBOST**



**Bernard
GUILLEMAUD**

LE COMITE SYNDICAL (depuis 2014)

Abergement Clémenciat

N. TEPPE
D. BOUILLOUX

Birieux

A. MONCEAU
P. LECUYER

Cruzilles les Mèpillat

G-L. HYVERNAT
L. LANTELME

Genouilleux

G. MARQUETOUX
J. VERT

Ambérieux en Dombes

P. PERNET
C. ODDON

Bouligneux

T. ROBELIN
J-P. MERMET-BIJON

Dompierre / Chalaronne

M. TRINQUE
D. CIMETIERE

Guéreins

D. MICHEL
P. RAYMOND

Baneins

J-M. DUBOST
S. BOYET

Chaneins

T. MESSON
M. BARRY

Francheleins

J-M. LUX
P. MOLARD

Joyeux

Q. GAGNEUX
D. GOURMAND

Bey

M. GADIOLET
K. THEVENIN

Châtillon / Chalaronne

L. LEVERT / G. MONTRADE
F. BAS-DESFARGES / Y. CLAYETTE

La Chapelle du Châtelard

J-L. RAVOUX
J. CUTIVET

LE SRTC



L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Alice PROST (Directrice) Véronique GELIN (Secrétaire) Yannick BOISSIEUX (Animateur agricole)

Jérémy CHEVALIER (Technicien rivière) Antonin TOULAN (Chargé de missions) Vincent MOCELLIN (Chargé de missions)

Lapeyrouse

G. DUBOST
L. CHOLLET

Le Montellier

J-M. SALVADORI
R. POIZAT

Marlieux

E. ROGNARD
N. DECHAVANNE

Montceaux

M. BOISSON
R. GUILLOT

Monthieux

C. PREVALET
O. COQUART

Relevant

B. JARAVEL
T. DECHER

St André de Corcy

J-M. GIRARD
A. BRACQ

St Didier / Chalaronne

P. BOURGEOIS
E. LORON

St Etienne / Chalaronne

E. BREVET
S. VARVIER

St Marcel en Dombes

J. NOUET
M. FAILLET

St Trivier / Moignans

P. VERNAY
M-C. LANET

Sainte Olive

C. GONNU
G. GERARDEAUX

Sandrans

S. ROUSSET
J-F. MORELLET

Thoissey

P. PETIOT
F. DUPASQUIER

Valeins

F. ORGERET
M. POMEL

Villars les Dombes

C. MENA
B. GUILLEMAUD
I. DUBOIS
R. POMMEREL

CC Val de Saône Chalaronne

R. RIBOLLET
D. VIOT
A-M. BOUCHY
B. LITAUDON
J-P. CHAMPION
M. AUBRUN
R. COTTEY
M-M. THIVOLLE
M. TATON
M. LUGA GIRAUD
S. MERAND
D. ALGA
M. VOISIN
Y. BOUVARD

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le comité syndical a mis en place des commissions de travail composées d'élus et de membres techniques du SRTC qui sont chargées d'étudier des questions particulières.

Commission finances : Valide les orientations budgétaires et de programmation : Débat d'orientation budgétaire (DOB), budget, Décision Budgétaire Modificative (DBM).

Commission communication : Propose la réalisation de nouveaux outils de communication. Participe à l'élaboration des outils : rédaction, choix de la mise en page et de la charte graphique, choix du contenu.

Commission inondation, ruissellement et gestion des eaux pluviales : Propose les orientations et les actions à mener en matière de gestion des inondations, du ruissellement et des eaux pluviales.

Commission appel d'offres : Commission d'attribution des appels d'offres passés en procédure formalisée. Sa structuration et son fonctionnement sont fixés par l'article 22 du Code des Marchés Publics. Elle est constituée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, auxquels s'ajoute la Présidente.

Commission bilan et stratégie : Commission chargée de travailler sur la nature du bilan à conduire en vue d'élaborer rapidement un nouveau programme d'actions. Propose les différentes études bilan et prospectives à mener. Définit les enjeux et les priorités. Elabore une stratégie d'actions sur le long terme. Travaille sur l'évolution des statuts et sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

LES GROUPES DE TRAVAIL

Afin de disposer d'un regard complet sur certains sujets, des groupes de travail ont été créés et intègrent des personnes extérieures (personnes publiques associées, financeurs, experts...).

Groupe de travail Agriculture et Territoires : il porte une réflexion stratégique et oriente les actions du SRTC en lien avec l'agriculture, les fossés, les étangs et les pollutions diffuses (MAEC / plans de désherbage / petits aménagements / haies / nouveau programme de restauration des fossés...).

Groupe de travail contrat de rivières, bilan et stratégie : il est chargé de suivre les différentes études bilan et prospectives, d'orienter et valider les choix de la commission bilan et stratégie.

La végétation de nos rivières

La ripisylve désigne l'ensemble des formations boisées, arbustives et herbacées qui se développent sur les berges des cours d'eau. L'entretien et la plantation de ripisylve ont pour objectifs de pérenniser et restaurer ces boisements. Ils peuvent ainsi assurer leurs fonctions de maintien des berges, de connexion entre les réservoirs de biodiversité, d'habitat pour les organismes aquatiques et terrestres et d'épuration des eaux. En plus de sa valeur paysagère, elle améliore aussi les fonctionnalités des cours d'eau en limitant le réchauffement de l'eau (ombrage).

L'ENTRETIEN DE RIPISYLVE

L'entretien de la ripisylve a été conduit de 2008 à 2014 sur les cours d'eau du territoire. En attente du prochain programme de travaux, des interventions ponctuelles sont réalisées, en général pour des cas pouvant entraîner des problèmes de sécurité.

En 2015, 2 interventions ont été conduites à Villars les Dombes et Saint Didier sur Chalaronne pour abattre et évacuer des arbres présentant un danger en bord de Chalaronne.

Le montant des travaux est de 2000 € TTC.



LA PLANTATION DE RIPISYLVE



Pour la 4^{ème} année consécutive, des plantations de ripisylve ont été réalisées sur des berges de cours d'eau dénudées. Des essences arbustives et arborescentes locales sont sélectionnées avec les propriétaires et exploitants concernés : aulnes, saules, chênes, frênes, etc. Des travaux de protection de berge en génie végétal sont parfois réalisés lorsque la reconstitution du boisement nécessite de restaurer une berge.

Malgré la sécheresse de 2015, le taux de reprise des plants a été excellent. Une 6^{ème} tranche sera réalisée en 2016 une fois l'appel à projets lancé.

En 2015, des plantations de ripisylve ont été menées sur le Mazan (Baneins), le Moignans (Saint Trivier sur Moignans), la Chalaronne (2 secteurs à Saint Didier sur Chalaronne) et la Calonne (Guéreins et Montceaux).



Coût total : 18 070 € TTC

**Subventions : 30% AE,
30% RRA et 12% CD01**

Linéaire planté : 780 m

Réalisation : mars-avril 2015

LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES



Renouée du Japon



Raisin d'Amérique



Hydrocotyle fausse renoncule

Comme les années précédentes, la lutte contre les espèces végétales invasives s'est poursuivie afin de limiter leur prolifération. L'ensemble des zones envahies répertoriées par le SRTC ont de nouveau été visitées.

Sur le territoire, les principales espèces végétales envahissantes sont la **Renouée du Japon** et le **Raisin d'Amérique**.

Suivant l'espèce, entre 2 et 7 passages ont été réalisés entre mai et octobre. Le chantier d'insertion Val'Horizon a été missionné pour intervenir par arrachage manuel, fauchage mécanique ou brûlage thermique en fonction des caractéristiques des sites.

Parmi les zones prioritaires, 6 d'entre elles sont gérées directement par l'équipe du SRTC. Les plus petites sont traitées par un arrachage régulier de Renouées sur la Chalaronne, le Mazanan et les Echudes, de Raisins d'Amérique sur la Glenne ou de Balsamine de Balfour sur l'Avanon.

Les cours d'eau concernés sont la Brévonne à Monthieux, la Chalaronne à Villars les Dombes, Châtillon sur Chalaronne, et Saint Etienne sur Chalaronne, la Glenne à Saint Etienne sur Chalaronne, l'Avanon à Garnerans, la Calonne à Montceaux et le Jorfond à Mogneneins.

Une 6^{ème} tranche sera réalisée en 2016 sur les mêmes secteurs puisque la lutte contre les végétaux invasifs s'inscrit sur le long terme.

À noter qu'une nouvelle espèce invasive a été localisée à St Didier sur Chalaronne, le long d'un fossé se jetant dans le Poncharrat : l'**Hydrocotyle fausse renoncule**. Elle fera l'objet de travaux en 2016.



Coût total tranche 4 : 21 215 € TTC

Subventions : 75 % dont 30 % AE et 30 % RRA et 15 % CD01

Surface : 1 300 m²

Réalisation : mai à octobre 2015

10 sites d'intervention du plateau de la Dombes au Val de Saône

Plantation de haies

Les haies forment un élément du paysage essentiel, assurant de nombreuses fonctions : protéger les sols en limitant l'érosion, limiter les pollutions diffuses des eaux et favoriser la biodiversité.

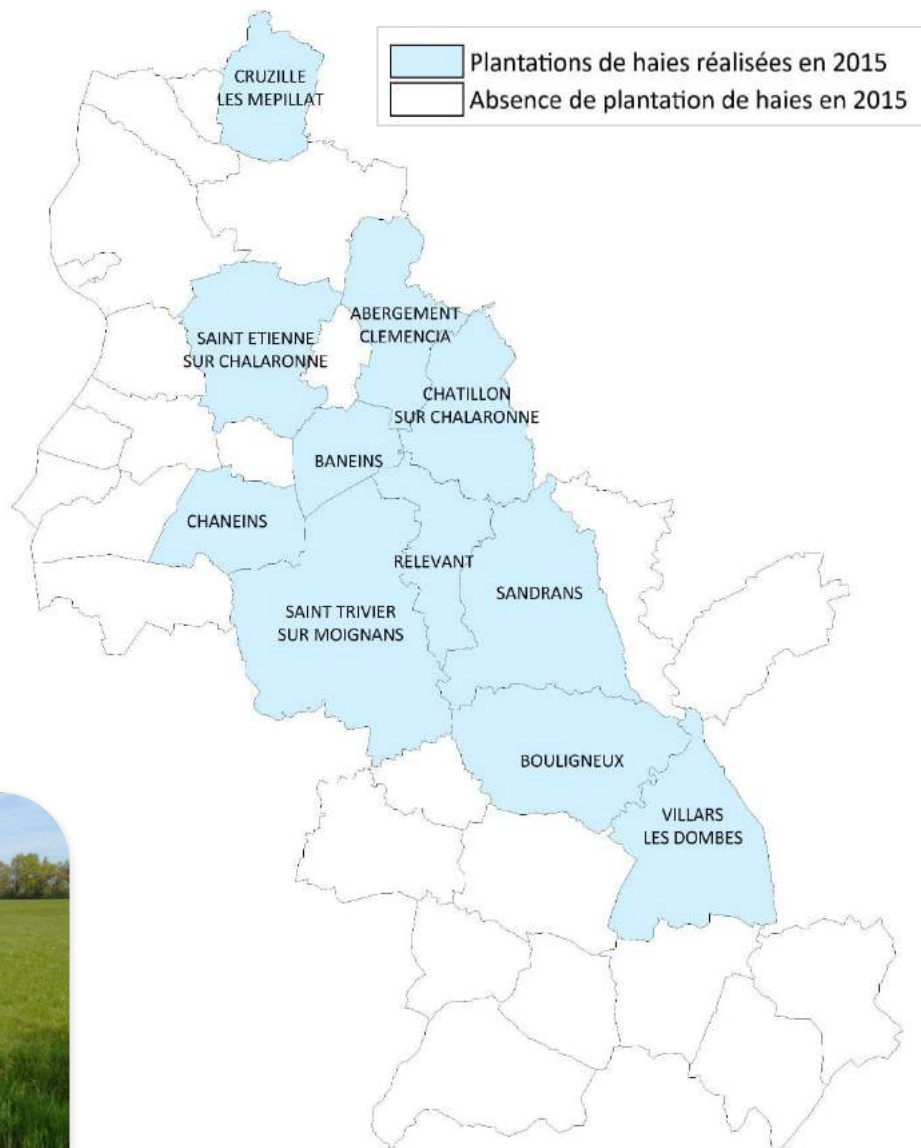
La 3^{ème} tranche de plantation de haies bocagères a été réalisée en 2015. Un appel à projet a été lancé auprès des agriculteurs du bassin versant qui restent les bénéficiaires prioritaires.

En effet, les critères d'éligibilité des projets doivent faire concorder la plantation de haies avec des cultures et/ou des fossés dans un but d'épuration des eaux de ruissellement. Les rôles complémentaires de lutte contre l'érosion et de maintien de la biodiversité restent néanmoins importants.

Le taux de reprise est bon, compte tenu des conditions météorologiques difficiles en 2015. Les remplacements des plants morts ont été réalisés sur 2 sites. Les secteurs à planter sur Bouligneux et Sandrans ont été décalés à l'hiver 2015/2016 en raison des sols gorgés d'eau au printemps précédent.



Plantation de haies à Sandrans



Communes concernées par des plantations de haies en 2015



Coût total : 71 000 € TTC

Subventions : 40% RRA et 33% CD01

Linéaire planté : 4 km

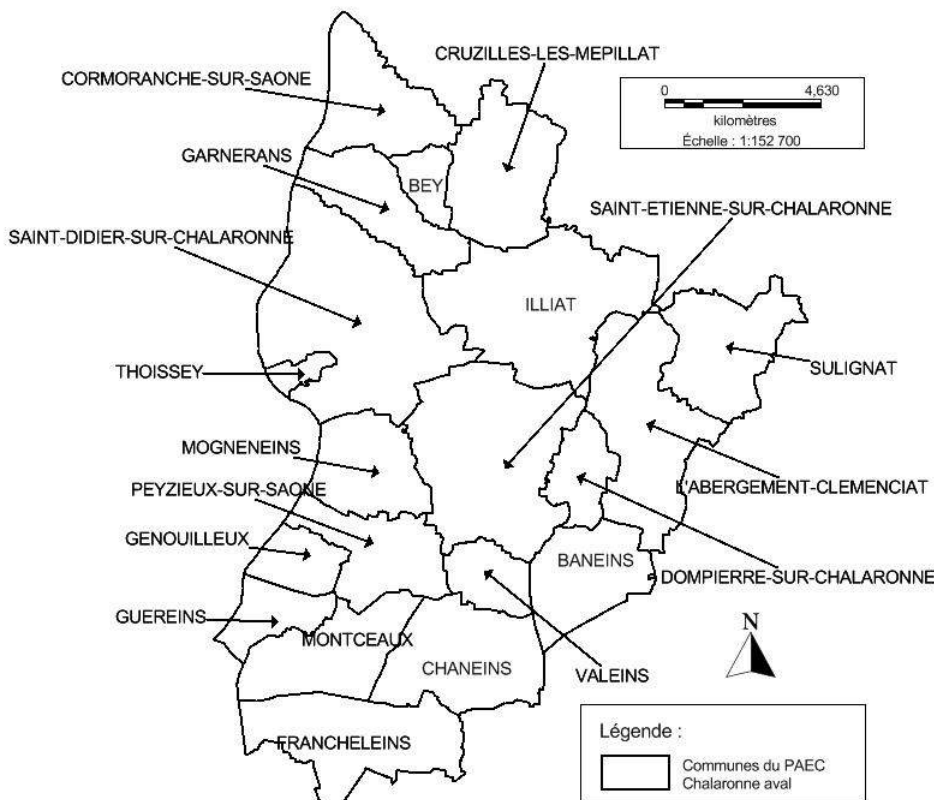
Réalisation : avril 2015

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), outil majeur du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), ont pour objectif d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour qu'elles soient respectueuses de l'environnement et viables économiquement. De par leurs ambitions environnementales, les financements mobilisés sur le territoire et le temps de travail engagé, les MAEC constituent l'une des actions phares du SRTC.

MAEC CHALARONNE AVAL

Campagne de contractualisation 2015



A l'initiative du groupe de travail Agriculture et Territoires, le SRTC a déposé à l'automne 2014 un Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC), sur l'aval de son périmètre, afin de proposer aux agriculteurs qui le souhaitent des MAEC, qui ont pris le relais des MAET, en 2015 et 2016.

Les MAEC sont des **contrats de 5 ans destinés aux agriculteurs et établis sur la base du volontariat**. Les mesures choisies répondent aux enjeux définis par le SRTC : la qualité de l'eau, l'érosion des terres agricoles et la biodiversité des prairies humides.

Les MAEC proposées peuvent s'appliquer sur la totalité de l'exploitation ou être contractualisées à l'échelle de la parcelle agricole.

Afin de communiquer auprès des agriculteurs, le SRTC a mobilisé les outils suivants :

- Envoi de plaquettes aux agriculteurs, aux collectivités et aux partenaires techniques du projet,
- Publication d'articles dans la presse locale généraliste et spécialisée,
- Organisation de 2 réunions publiques à St Didier sur Chalaronne et Guéreins

Crédits mobilisés : 413 260 €

**Financement : 75% FEADER et
25% RRA**

Réalisation : printemps 2015



Mare et prairie inondable du Val de Saône

Bilan de la campagne 2015

Le bilan de la première campagne de contractualisation peut être résumé à la lumière des éléments suivants :

- **24 contrats engagés** soit 12% des exploitations agricoles du périmètre,
- **75 %** des contrats MAEC concernent des exploitations précédemment engagées en MAET,
- **63 % des crédits prévus pour cette campagne ont été mobilisés** (413 260 € sur 655 100 € prévus).

La deuxième campagne de contractualisation des MAEC sur le territoire de la Chalaronne aval a été lancée par le SRTC au cours du premier trimestre 2016.

DES MAEC EN DOMBES A PARTIR DE 2016

Le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône a initié la mise en œuvre d'un PAEC sur la Dombes et les bassins versants du Morbier et du Formans, afin de proposer aux agriculteurs des MAEC en 2016 et 2017. Ce travail prend la suite des actions menées par la Chambre d'Agriculture de l'Ain, le Syndicat Mixte Veyle Vivante et le SRTC qui ont proposé aux agriculteurs volontaires la mise en place de contrats de MAET, de 2008 à 2010 en Dombes.



Réunion publique MAEC à Chatillon/Ch

Le PAEC Dombes Saône a pour ambition de répondre à 3 enjeux :

- Préserver la biodiversité des étangs de la Dombes en lien avec le périmètre Natura 2000,
- Améliorer la qualité de l'eau du réseau hydrographique dombiste,
- Améliorer la qualité de l'eau des bassins versants du Morbier et du Formans.

Le projet a été déposé à l'automne 2015. La Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER, ayant retenu ce dernier, les premiers contrats pourront être engagés prochainement. Dès le premier trimestre 2016, en tant que co-animateur du PAEC sur son territoire, le SRTC a mené un important travail de communication et d'information auprès des agriculteurs pour faire connaître le dispositif et les accompagner à chaque étape préalable à la contractualisation des mesures.

Aménagement des seuils et continuité écologique

Sur les territoires de Chalaronne, plusieurs seuils ont été identifiés comme obstacles à la continuité écologique, c'est-à-dire la possibilité pour les organismes vivants (et notamment les poissons) d'accéder à leur zone de reproduction, d'alimentation ou de repos. Elle fait également référence au transfert des sédiments de l'amont vers l'aval d'un cours d'eau dans de bonnes conditions. En 2015, le SRTC a travaillé sur le lancement de 4 projets de restauration de cette continuité biologique et sédimentaire.

Courant 2015, le Syndicat a initié les procédures pour l'arasement du **seuil Chapuis** situé sur la Calonne à Montceaux. Des travaux complémentaires de restauration de la rivière et de gestion de la ripisylve sont également envisagés sur ce secteur.

Trois autres projets d'aménagement sont conceptualisés par un prestataire extérieur. Ainsi, le bureau d'étude CIAE (Centre d'Ingénierie Aquatique et Ecologique) a été recruté en fin d'année pour mener la maîtrise d'œuvre de ces aménagements.

Les objectifs :

- **Le gué des îlons** : aménager le seuil pour garantir les transferts sédimentaires et piscicoles, tout en permettant le passage d'engins agricoles.
- **Le seuil des Charmes** : effacement complet du barrage pour répondre aux enjeux écologiques du site et aux prescriptions réglementaires.
- **Le seuil des Payes** : initialement l'aménagement devait être effacé. Après expertise et au regard des coûts élevés et des faibles enjeux, le projet a été abandonné. Afin de diversifier les écoulements, le SRTC a cependant mené une réflexion pour restaurer ce tronçon de la Chalaronne, dégradé par d'anciens travaux de curage.



Seuil des Îlons à St Etienne sur Chalaronne



Seuil des Charmes à Guéreins



Seuil des Payes à Châtillon sur Chalaronne

Coûts prévisionnels

Gué des Îlons :	120 000 € HT
Seuil des Charmes :	60 000 € HT
Seuil des Payes :	50 000 € HT
Seuil de Chapuis :	34 000 € HT

Subventions

40% AE et 40% RRA
50% AE et 30% RRA
25% AE, 25% RRA et 30% CD01
50% AE et 30% RRA

RESTAURER LE MILIEU NATUREL

Maintien des berges et restauration de mares

PROTECTION DE BERGES

Berge restaurée 6 mois
après les travaux



La commune de Saint Etienne sur Chalaronne a sollicité le syndicat pour un projet de restauration sur un linéaire de 50 mètres. Les travaux ont permis la mise en place d'une berge mixte : enrochement de la partie aval en pied de berge et génie végétal sur le restant de l'aménagement.



Berge pendant les travaux

Le SRTC a recruté l'entreprise et sollicité les financeurs tandis que la commune a financé le reste à charge de l'opération.

Coût total : 5 040 € TTC

Subventions : 20% CD01

Réalisation : avril 2015

PROGRAMME MARES ET ABREUVOIRS

Un appel à projet a été lancé auprès des exploitants agricoles et des collectivités afin de restaurer et créer des mares agricoles, d'aménager des points d'abreuvement et de franchissement de cours d'eau par le bétail.



Mare à restaurer à Bouligneux

Les objectifs :

- filtrer les eaux de ruissellements via les mares,
- améliorer la qualité de l'eau au droit des points d'abreuvement en réduisant les déjections et le piétinement du bétail dans le lit de la rivière.

Ces futures réalisations sont réparties sur les communes suivantes : Abergement Clémenciat, Baneins, Bey, Bouligneux, Châtillon sur Chalaronne, Dompierre sur Chalaronne, Genouilleux, Guéreins, Mogneneins, Monthieux, Saint Etienne sur Chalaronne, Saint Marcel en Dombes, Valeins et Saint Trivier sur Moignans.

L'entreprise a été recrutée et les travaux sont programmés pour l'été 2016.



Exemple d'abreuvoir aménagé

Coût prévisionnel : 72 000 € TTC pour 23
projets prévus

Subventions :

mares : 80% dont 40% RRA et 40% CD01

abreuvoirs : 70 % dont 50% RRA et 20% CD01



Les traversées de rivières

Ces ouvrages font partie du patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et permettent aux piétons de franchir les cours d'eau. Ils sont également des espaces de découverte ou de redécouverte des milieux aquatiques.

En 2015, le SRTC a restauré deux passerelles dont l'état de dégradation empêchait leur utilisation dans de bonnes conditions.

PASSERELLE DE L'ÎLE

La passerelle, située entre Dompierre sur Chalaronne et Saint Etienne sur Chalaronne, avait subi des dégradations importantes et menaçait de s'écrouler dans la rivière.

Après remplacement de la pile en rive gauche, du tablier et du garde-corps, la passerelle est désormais en parfait état.

Coût total : 20 216 € TTC

Subventions : 30% AE, 30% RRA et 20% CD01

Réalisation : Nov-Déc 2015



Elle permet maintenant d'emprunter la boucle de randonnée située sur le secteur de l'île, entre la Chalaronne et la Vieille Chalaronne.

PASSERELLE DE MONTCEAUX



La passerelle située sur la commune de Montceaux, sur la Calonne à l'aval du moulin Crozet au niveau de la zone humide du Vernay était jusque-là délabrée. En l'état l'ouvrage se révélait dangereux.

Après travaux, les piétons peuvent dorénavant cheminer en sécurité.

Coût total : 5 496 € TTC

Subventions : 30% RRA et 20% CD01

Réalisation : 13 au 22 avril 2015

Plans de désherbage communaux

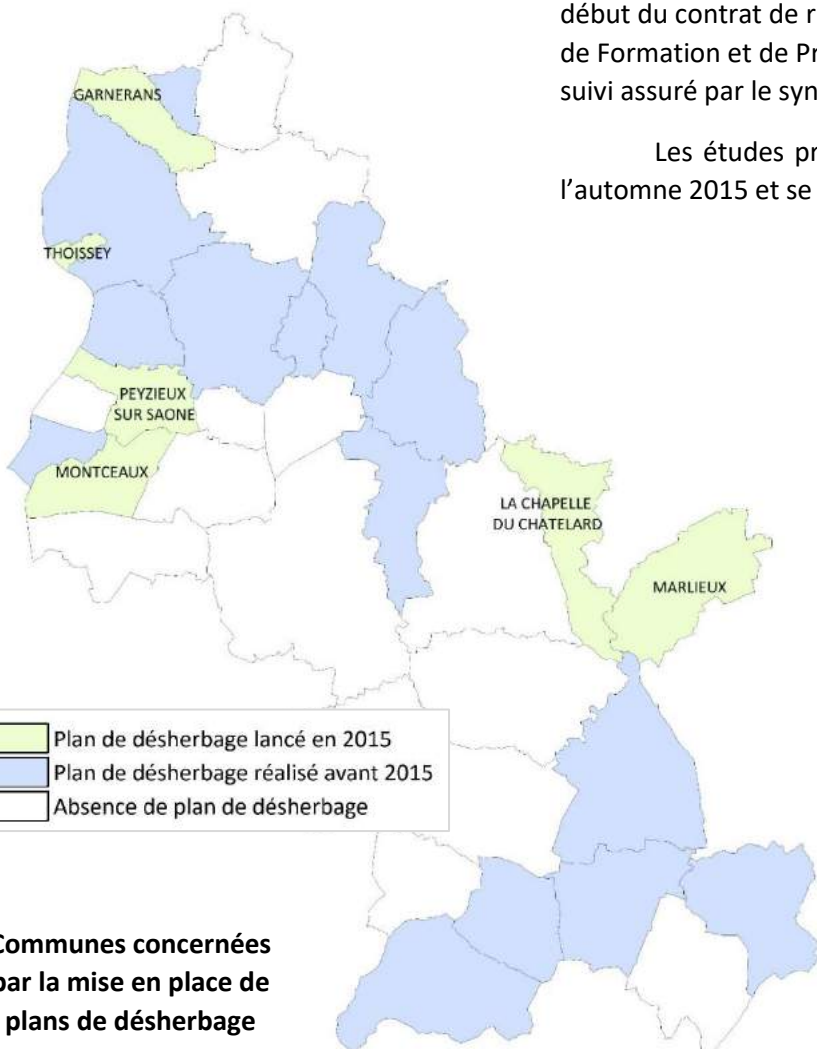
Depuis début 2008 et dans le cadre de l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces verts, le SRTC accompagne les communes volontaires, afin de limiter les pollutions diffuses et ponctuelles de nos cours d'eau par les produits phytosanitaires, en proposant la réalisation de plans de désherbage.

Ces plans, réalisés en étroite collaboration avec les élus et les agents communaux concernés, déterminent pour chaque secteur désherbé la technique la plus adaptée (entretien mécanique, manuel...) en fonction des risques de transfert des produits (présence d'avaloirs, d'un cours d'eau...) et des enjeux du site (sécurisation de la voirie, esthétique...).

Après avoir réalisé 14 plans de désherbage en interne depuis le début du contrat de rivières, 6 plans ont été confiés en 2015 au Centre de Formation et de Promotion Horticole (CFPH) de Lyon-Ecully avec un suivi assuré par le syndicat.

Les études préalables aux plans de désherbage ont débuté à l'automne 2015 et se termineront dans le courant de l'année 2016.

Le SRTC est également intervenu auprès des communes pour l'aide à l'acquisition de matériels alternatifs : désherbeurs thermiques ou mécaniques et balayeuses attelées. Les communes concernées sont les suivantes : Dompierre sur Chalaronne, Guéreins, Mogneneins, Saint André de Corcy et Saint Etienne sur Chalaronne.



Plans de désherbage :

Coût total : 11 000 € TTC

Subventions : 80% dont 50% AE, 30% RRA et 20% Communes

Matériel Alternatif :

Coût total : 20 000 € TTC

Subventions : 80 % dont 44% AE, 30% RRA et 26% communes

Le point juridique : la Loi n°2014-110 du 6 février 2014, dite « Loi Labbé »

« Il est interdit aux personnes publiques [...] d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques [...] pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ».

L'article 68 de la "loi de transition énergétique pour la croissance verte" adoptée le 22 juillet 2015 a fixé l'échéance au 01 janvier 2017. De plus, l'objectif zéro pesticide s'étend dorénavant aux voiries.

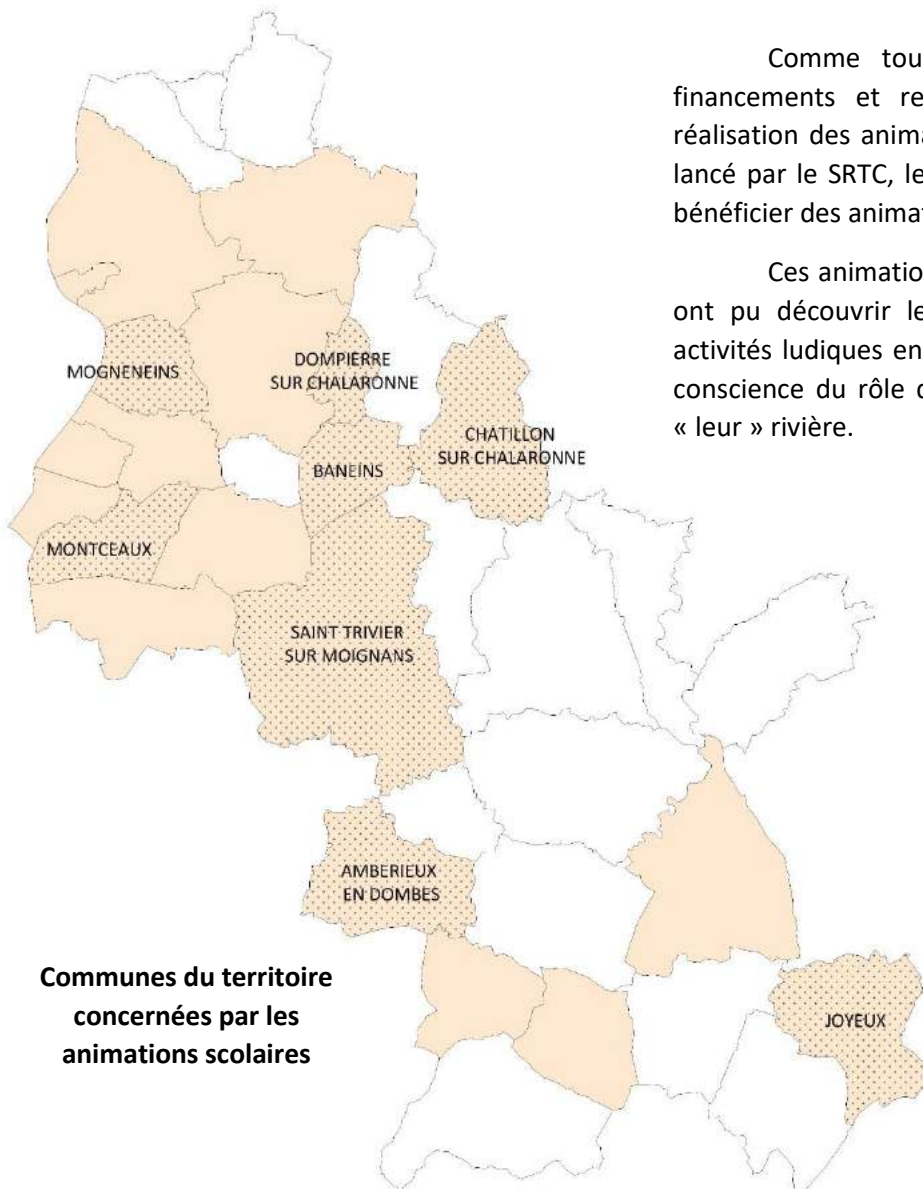


Animations scolaires

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 59 animations scolaires ont été réalisées grâce au SRTC.

Comme tous les ans, le syndicat a mobilisé les financements et recruté les prestataires nécessaires à la réalisation des animations scolaires. Suite à un appel à projet lancé par le SRTC, les écoles volontaires ont pu postuler pour bénéficier des animations.

Ces animations ont été très appréciées des enfants qui ont pu découvrir leur environnement en participant à des activités ludiques en classe et en extérieur. Ils ont pu prendre conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans la préservation de « leur » rivière.



Coût total : 9 254 € TTC

Subventions : 40% AE et 40% RRA

22 classes et 569 élèves

Des Animations groupées :

Dompière sur Chalaronne avec Baneins

Peyzieux sur Saône avec Mogneneins

Les animations scolaires ont été confiées à 2 prestataires :

- La FRAPNA a réalisé 17 animations auprès de 7 classes de maternelle et 1 classe de primaire,
- La Fédération de Pêche de l'Ain a réalisé 42 animations auprès de 14 classes de primaire.



Animation scolaire à Illiat

Découverte du Syndicat

VISITES SCOLAIRES

Le SRTC a organisé et animé 2 demi-journées de visite du territoire à destination d'une classe du lycée agricole des Sardières (mars 2015) et d'une classe du lycée agricole de Cibeins (novembre 2015).



Visites des lycéens sur le site du seuil Crozet sur la Calonne

Pour le lycée des Sardières, la demi-journée a consisté en une présentation en salle du contrat de rivière, de ses enjeux et de quelques exemples d'actions mises en place. Cette rencontre a été organisée à Lapeyrouse.

En ce qui concerne le lycée de Cibeins, un premier temps a été consacré à une présentation en salle du contrat de rivières, de ses enjeux et de quelques exemples d'actions réalisées. Par la suite, les lycéens ont découvert sur sites les travaux réalisés au niveau de la rivière de contournement du seuil Crozet sur la Calonne, les plantations de haies sur la commune de Genouilleux et l'aire collective de lavage des pulvérisateurs de Guéreins.

JOURNEES DU PATRIMOINE

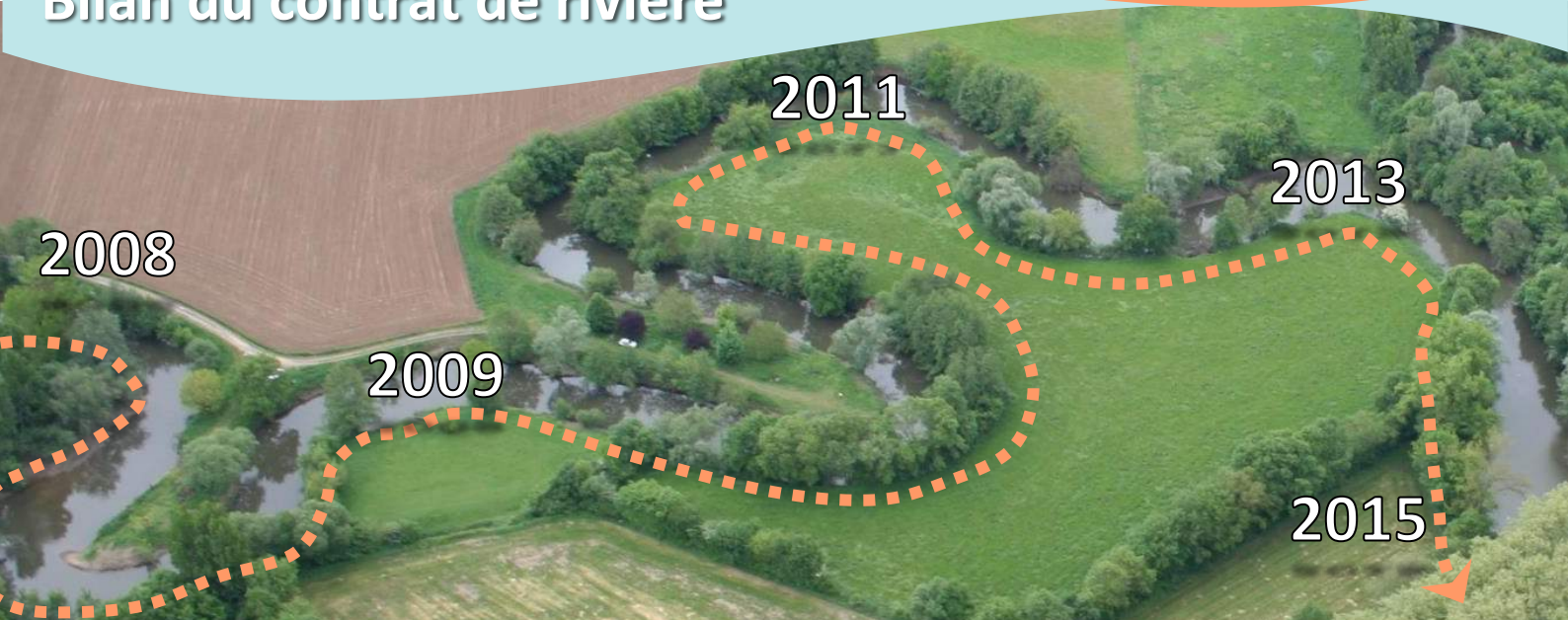


Rivière de contournement sur la rivière Calonne

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, le SRTC a organisé le samedi 19 septembre une visite ouverte au grand public. Elle avait pour objectif de faire découvrir les travaux réalisés en 2014 pour créer la rivière de contournement, à proximité du moulin Crozet sur la rivière Calonne.

Ces travaux ont consisté à rétablir la continuité écologique au droit du seuil de ce moulin, infranchissable par les espèces piscicoles.

Bilan du contrat de rivière



De février 2008 à février 2015, le SRTC a animé et mis en œuvre le contrat de rivières. Il a eu pour mission d'assurer les démarches et opérations liées à la gestion des milieux aquatiques des bassins versants de l'Avanon, du Jorfond, du Râche, de la Calonne, de la Petite Calonne, de la Chalaronne et de ses affluents.

BILAN DU CONTRAT

La procédure étant arrivée à son terme, il est nécessaire de réaliser le bilan des actions conduites, de disposer d'une vision globale du fonctionnement des bassins versants et d'envisager l'après contrat de rivière. Ce bilan sera mené en **concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire** : élus locaux, agriculteurs, associations, entreprises, habitants afin de recueillir les points de vue et attentes de chacun. Des réunions seront organisées par groupes thématiques.

Cette étude devra répondre aux objectifs suivants :

- Réaliser le bilan :
 - technico-financier complet des actions,
 - de l'état des milieux,
 - du pilotage et de l'animation,
- Proposer une évaluation globale de la procédure,
- Identifier les nouveaux enjeux et objectifs,
- Apporter des éléments de réflexion aux élus quant au portage, au périmètre et à la nature de la procédure à mettre en place dans l'avenir.

Coût prévisionnel :
56 000 € TTC

Subventions : AE 50%,
RRA 26% et CD01 4%

La rédaction du cahier des charges de l'étude a été réalisée au cours de l'automne 2015, puis les prestataires ont été recrutés en décembre. L'étude a débuté en janvier 2016.

Afin de répondre à chacun des objectifs cités ci-dessus, le bilan global s'articule autour de plusieurs bilans techniques :

- Le bilan piscicole réalisé par la Fédération de Pêche de l'Ain
- Les bilans des zones humides, de la ripisylve, des fossés et du canal des Echudes, conduits en interne
- Le bilan de la qualité de l'eau réalisé, en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Ain
- Le bilan géomorphologique confié à un Bureau d'Etudes.

BILAN HYDRO-GEOMORPHOLOGIQUE

L'hydro-géomorphologie est l'approche scientifique qui étudie le fonctionnement des cours d'eau, en analysant les écoulements (vitesse, débit..), la morphologie du lit des rivières (pentes, largeur...) et le transit sédimentaire.

L'étude a pour objet d'améliorer la compréhension du fonctionnement des rivières des territoires de Chalaronne, pour permettre de conserver ou redonner aux milieux aquatiques une dynamique fluviale la plus naturelle possible.

Elle s'articule autour de 5 grandes phases :

- Evaluer l'action du SRTC en observant l'évolution des sites de travaux,
- Redéfinir l'état hydro-géomorphologique actuel des cours d'eau,
- Définir un état écologique de référence à atteindre,
- Proposer de nouveaux objectifs de gestion et une stratégie d'intervention,
- Proposer des actions précises sur les secteurs à enjeux prioritaires : étang de Vannans, Chalaronne au niveau du camping de Saint Didier sur Chalaronne, confluence Chalaronne/Echudes, aval du Moignans et autres secteurs qui seront définis par le bureau d'études.



Protection de berge sur la Chalaronne à St Didier sur Chalaronne

Coût prévisionnel :

73 200 € TTC

Subventions : AE 50%,

RRA 16% et CD01 14%

Fin 2015, la consultation d'un prestataire extérieur a conduit à recruter le bureau d'études GEOPEKA qui remettra l'étude finale fin 2016.

BILAN RIPISYLVE

Entre 2008 et 2014, six tranches de travaux visant à restaurer et entretenir la ripisylve ont été réalisées, auxquelles se sont ajoutées des interventions ponctuelles en 2014 et 2015, sur la quasi-totalité des cours d'eau du territoire du SRTC.



Ripisylve stable à Châtillon-sur-Chalaronne

L'objectif de l'étude, qui est réalisée en interne, est de produire le bilan des travaux réalisés : bilan financier, réponses aux objectifs fixés, vérification du bon état de la ripisylve. S'en suivra un état des lieux de la ripisylve en 2016 et la programmation des prochains travaux.

Une importante campagne de terrain a débuté en 2015 et se poursuivra en 2016, consistant à parcourir intégralement la Chalaronne et une partie des autres cours d'eau. Lors de cette phase, l'état de la ripisylve est caractérisé par tronçon homogène.

Un focus sera réalisé plus particulièrement sur les traversées de villes, notamment à Châtillon sur Chalaronne, Guéreins, Saint Didier sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne, Thoissey et Villars les Dombes qui sont des zones sensibles aux inondations et qui nécessitent une surveillance accrue.

Linéaire diagnostiqué :

La Chalaronne : 50 km

Autres cours d'eau : 30 km (échantillonnage)

Le rendu final, prévu pour le mois d'août 2016, mettra en avant les conclusions de l'étude et proposera des pistes de gestion et les modalités des prochains travaux à mener.



Prairie humide à St Etienne sur Chalaronne

BILAN ZONES HUMIDES

Lors de la mise en place du contrat de rivière, le SRTC avait réalisé une cartographie des grandes ($\geq 1000 \text{ m}^2$) et des petites zones humides ($< 1000 \text{ m}^2$) de son territoire.

L'objectif est de quantifier leurs évolutions (surface et nombre), d'identifier les causes de l'évolution de ces milieux et de proposer des mesures de gestion.

En 2015, la méthode de travail a été validée par le groupe Bilan et Stratégie et la comparaison des grandes zones humides a bien avancé. Le travail sur l'inventaire des petites zones humides, le traitement des données et la rédaction du rapport final seront réalisés à échéance du deuxième semestre 2016.

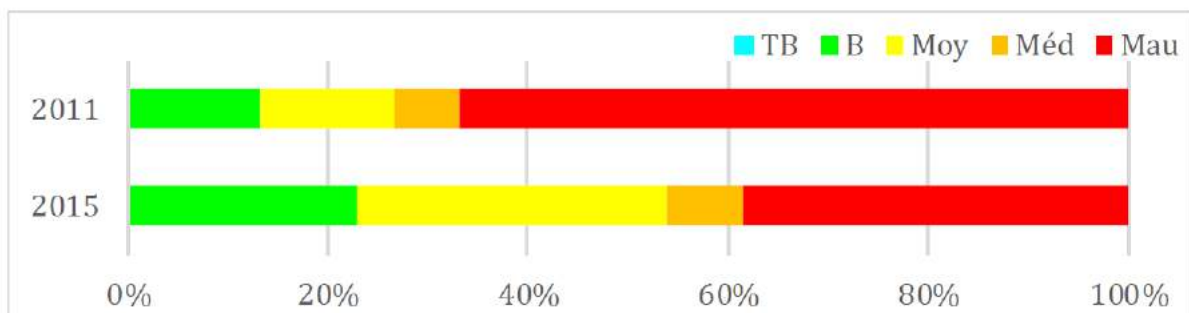
BILAN QUALITE DE L'EAU

En partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain, ce bilan repose sur la prise en compte de trois compartiments d'analyse :

- Les paramètres physico-chimiques (azote, phosphore, oxygène, température, pH...)
- Les concentrations en polluants d'origines agricoles et non agricoles (produits phytosanitaires)
- Les prélèvements et l'analyse des peuplements d'invertébrés aquatiques.

Pendant l'année, 4 campagnes ont eu lieu aux mois de mars, juin, août et novembre. Les premiers résultats de ce travail ont permis de montrer que la qualité de l'eau des rivières du territoire est très influencée par les débits. En effet, l'été 2015 a été très chaud et de nombreux cours d'eau ont connu des assècs importants. Les faibles quantités d'eau ont favorisé le réchauffement, le manque d'oxygénation et les fortes concentrations en polluants divers.

Distribution des stations d'études en fonction des niveaux de la qualité physico-chimique générale



Le graphique ci-dessus compare la qualité physico-chimique des eaux entre 2011 et 2015, pour 22 stations réparties sur le territoire. Il distingue les eaux en 5 catégories (Très bon, Bon, Moyen, Médiocre, Mauvais) selon un système d'évaluation national. Globalement, la qualité des cours d'eau des territoires de Chalaronne s'est légèrement améliorée mais reste insatisfaisante.

4 campagnes de mesures
22 stations
Coût prévisionnel : 13 200 € TTC
Subventions : 50% AE et 30 % RRA



Bilan du programme fossés de la Dombes

En Dombes, le réseau de fossés, d'une longueur d'environ 350 kilomètres, permet la circulation des eaux entre les étangs, les cours d'eau et les parcelles agricoles. Les fossés ont connu un déficit d'entretien au fil des années, causant d'importants dysfonctionnements hydrauliques en Dombes. Par conséquent, le syndicat a mis en œuvre de 2010 à 2014 un « Plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne (Dombes) ». En 2015, le SRTC a mené un bilan de son programme.



BILAN DU PROGRAMME 2010-2014

L'étude a établi un bilan globalement positif du programme dont les principales conclusions sont les suivantes :

Les points positifs :

- amélioration de l'état général d'un important linéaire de fossés,
- bonne évolution naturelle du réseau suite aux travaux,
- amélioration du fonctionnement hydraulique des bassins versants (remplissage des étangs et réessuyage des parcelles agricoles),
- bon niveau de satisfaction des acteurs du territoire et réponse aux attentes exprimées,

Les insuffisances du programme :

- effet du programme sur la qualité de l'eau limité,
- suivi-évaluation du programme déficient.

Coût des travaux réalisés : 201 831€ TTC

Linéaire fossés restaurés : 37 km

Période de réalisation : 2010-2014

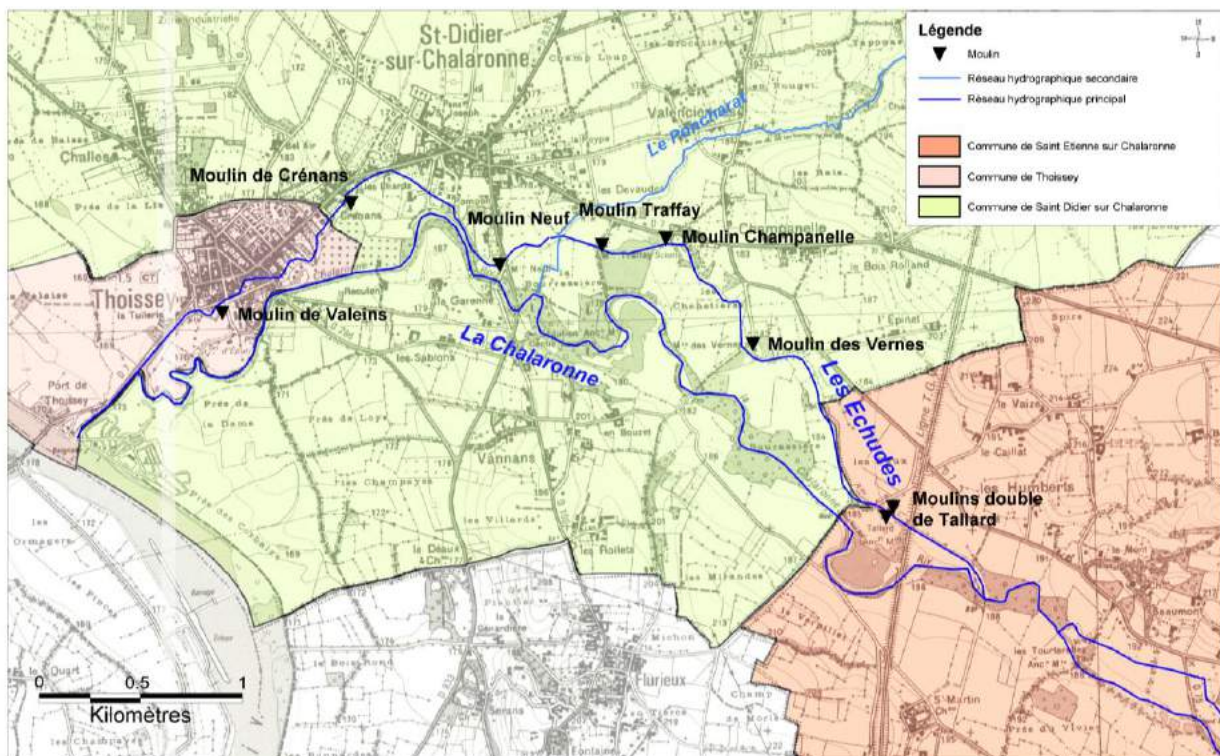
UN NOUVEAU PROGRAMME FOSSES

Le SRTC souhaite engager un nouveau programme sur 5 ans, afin de faire perdurer les avancées obtenues et remédier aux insuffisances constatées. Les opérations de restauration du réseau de fossés se poursuivront en Dombes, auxquelles seront associés des aménagements innovants pour l'amélioration de la qualité de l'eau : les **petites zones humides artificielles**. Ces dispositifs intégrés au réseau de fossés font intervenir des processus physiques et biologiques participant à la diminution des teneurs en sédiments, nitrates et pesticides.



Bilan du fonctionnement du canal des Echudes

Le canal des Echudes est une dérivation de la Chalaronne mise en place au XV^{ème} siècle pour irriguer des prés et favoriser l'activité des moulins. Le canal débute au droit du barrage de Tallard, sur la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, et conflue avec la Chalaronne sur la commune de Thoissey. Sur son linéaire d'environ 5.5 km, 7 moulins sont encore présents.



Canal des Echudes et localisation des moulins

Aujourd'hui, l'abandon progressif des traditions liées aux moulins conduit à des problèmes de sédimentation. D'importantes variations du niveau d'eau du canal sont également constatées. Ces variations inopinées sont problématiques pour satisfaire l'ensemble des usages existants sur le territoire (alimentation des plans d'eau, activité des moulins, loisirs de pêche...) et plus particulièrement en période d'étiage où le débit entrant est limité.

En 2015, le SRTC a mené une étude visant à réaliser le bilan hydro-géomorphologique du canal des Echudes. Cette dernière, a permis au syndicat de faire le point sur divers sujets comme : les droits d'eau des moulins, les causes et conséquences des problématiques hydrologiques du canal et les possibilités d'actions à court et moyen termes.

Des prélèvements et des fuites importantes ont été constatés. Le canal perd jusqu'à 80 % de son débit de l'entrée des Echudes à l'aval en période de hautes eaux et environ 40% en période de basses eaux.

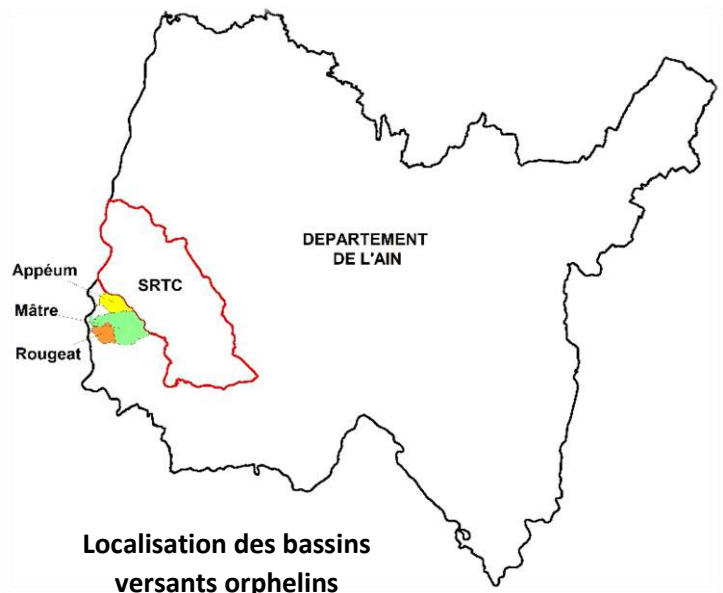
Suite aux premières constatations, le SRTC a acquis 4 sondes de pressions qui permettront de déterminer des hauteurs d'eau par secteur et ainsi d'identifier finement l'origine de ces variations « subites ». Des actions de concertation et de gestion des débits seront envisagées par la suite de manière à répondre à l'ensemble des usages.

Territoires orphelins et GEMAPI

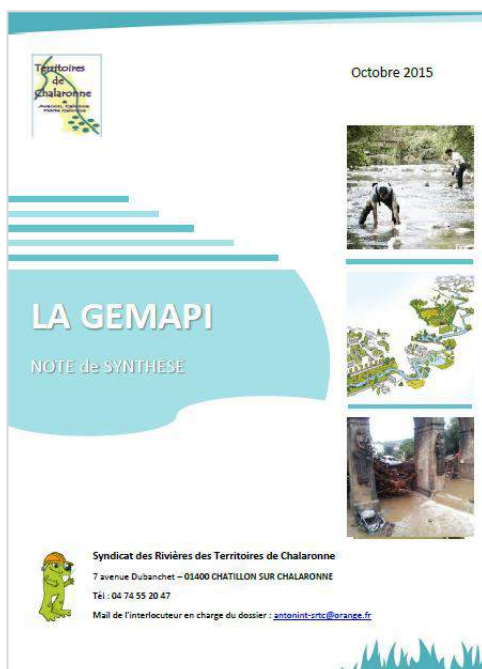
LES BASSINS VERSANTS ORPHELINS

Les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat sont identifiés comme orphelins par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), c'est-à-dire sans structure gestionnaire. Dans ce cadre, une étude de ces trois territoires est prescrite afin d'engager une démarche intégrée de ces milieux. Une des fiches actions du contrat Saône ayant pour objectif de conduire une telle étude, l'EPTB Saône Doubs a confié au SRTC la maîtrise d'ouvrage de cette action. Celle-ci permettra de faire le point sur l'état des milieux et de proposer un plan d'actions pour les années à venir.

En 2015, le SRTC a mené de nombreuses réunions de concertation avec les élus et gestionnaires locaux. Il a rédigé un cahier des charges précisant le contenu de la future étude. La réalisation de cette dernière se déroulera en 2016 pour un rendu attendu au printemps 2017.



LA GEMAPI



La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 affecte au bloc communal une nouvelle compétence pour la gestion des milieux aquatiques. Suite au vote de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence GEMAPI sera transférée automatiquement des communes vers les intercommunalités.

Cette nouvelle compétence, obligatoire au 1^{er} janvier 2018, pourrait être transférée au SRTC si les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire le souhaitent.

En 2015, le syndicat a rencontré l'ensemble des communautés de communes du territoire afin de présenter le contenu de cette loi et d'échanger sur leurs approches de la gestion des milieux aquatiques. Une note de synthèse a été rédigée afin d'éclairer les élus sur cette nouvelle compétence. Un travail sur le fond sera mené en 2016 et 2017, pour préparer au mieux cette transition et envisager l'avenir.

FINANCEMENT ET DEPENSES

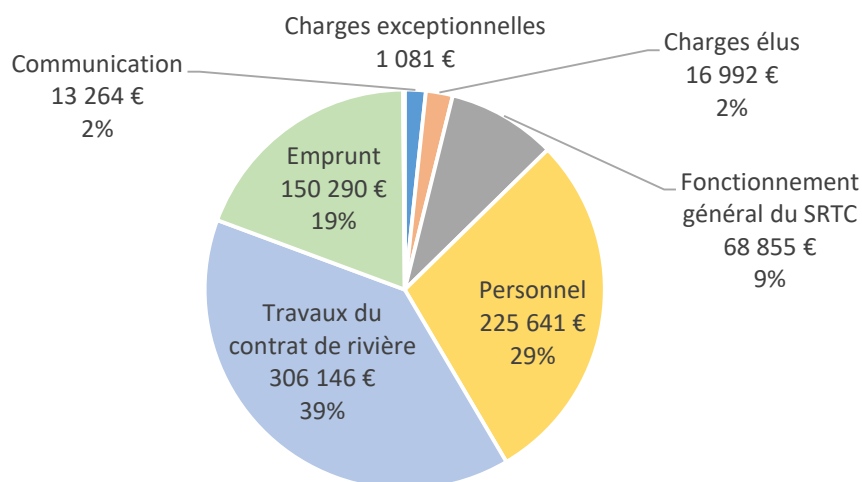
Les statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne prévoient que ses membres participent aux frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la mise en œuvre des actions du contrat de rivière et pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage.

Le contrat de rivières concernant plusieurs affluents de la Saône, il a été décidé au moment de sa signature que :

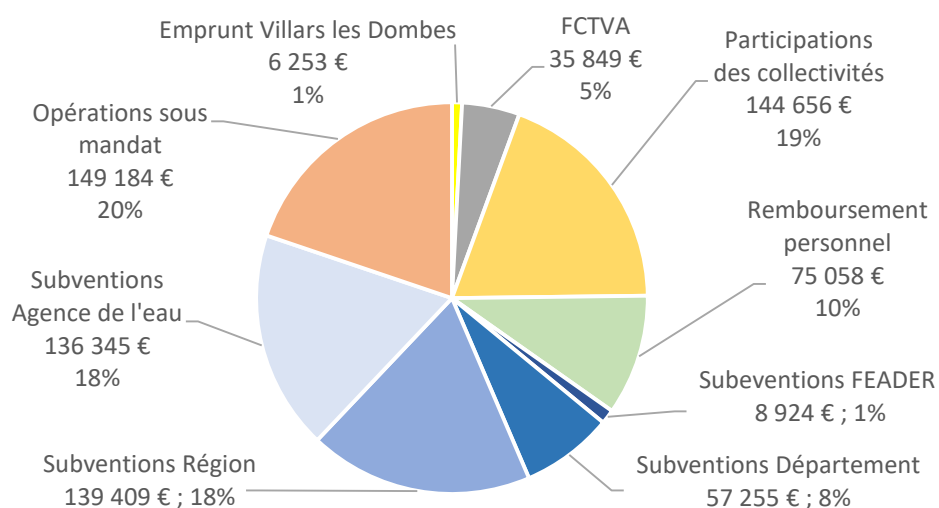
- L'ensemble des communes et des communautés de communes participe aux frais de fonctionnement du syndicat et aux investissements qui concernent l'ensemble du territoire (ex : cofinancement des postes, restauration de la ripisylve...)
- Les actions propres à un bassin versant ne sont mutualisées qu'entre les communes présentes sur ce bassin (exemple : automatisation du barrage de Tallard sur le bassin versant de la Chalaronne)

Le budget 2015 du SRTC a été voté en février 2015. Le compte administratif 2015 approuvé en février 2015 se présente comme suit :

REPARTITION DES DEPENSES 2015 (fonctionnement et investissement)



REPARTITION DES RECETTES 2015 (fonctionnement et investissement)



FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

FINANCEMENT ET DEPENSES

Les cotisations des membres

Les cotisations des membres sont calculées selon la clé de répartition fixée dans les statuts, à savoir :

- 20% sur la surface de la commune ou de la communauté de communes incluse dans le bassin versant,
- 50% sur la population légale pondérée par la surface versante,
- 30% sur la richesse communale ou intercommunale pondérée par la surface versante.

Communes	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**	Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2015
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 146 €	1 213 €	3 359 €		3 359 €
AMBERIEUX-EN-DOBES	870 €	674 €	1 544 €		1 544 €
BANEINS	1 697 €	521 €	2 218 €		2 218 €
BEY	566 €	- €	566 €		566 €
BIRIEUX	1 387 €	782 €	2 170 €		2 170 €
BOULIGNEUX	2 053 €	1 165 €	3 218 €		3 218 €
CHANEINS	2 607 €	1 666 €	4 273 €		4 273 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 447 €	784 €	2 230 €		2 230 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	18 725 €	10 086 €	28 811 €		28 811 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	839 €	- €	839 €		839 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 091 €	611 €	1 702 €		1 702 €
FRANCHELEINS	1 265 €	232 €	1 497 €		1 497 €
GENOUILLEUX	1 563 €		1 563 €		1 563 €
GUEREINS	3 135 €	1 818 €	4 953 €		4 953 €
JOYEUX	697 €	364 €	1 061 €		1 061 €
LAPEYROUSE	1 734 €	973 €	2 707 €		2 707 €
MARLIEUX	371 €	194 €	564 €		564 €
MONTCEAUX	2 694 €	1 600 €	4 294 €		4 294 €
LE MONTELLIER	266 €	130 €	396 €		396 €
MONTHIEUX	2 205 €	1 177 €	3 383 €		3 383 €
RELEVANT	1 693 €	- €	1 693 €		1 693 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	466 €	396 €	862 €		862 €
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE		4 737 €	4 737 €		4 737 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE		2 397 €	2 397 €		2 397 €
SAINT-MARCEL	2 630 €	1 800 €	4 430 €		4 430 €
SAINTE-OLIVE	1 056 €	599 €	1 654 €		1 654 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 139 €	2 179 €	9 318 €		9 318 €
SANDRANS	2 670 €	1 515 €	4 185 €		4 185 €
THOISSEY		2 015 €	2 015 €		2 015 €
VALEINS	463 €	260 €	723 €		723 €
VILLARS-LES-DOBES	11 496 €	4 930 €	16 426 €	6 778 €	23 204 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CHALARONNE	24 358 €		24 358 €		24 358 €
TOTAUX	99 330 €	44 816 €	144 146 €	6 748 €	150 924 €



Revue de presse

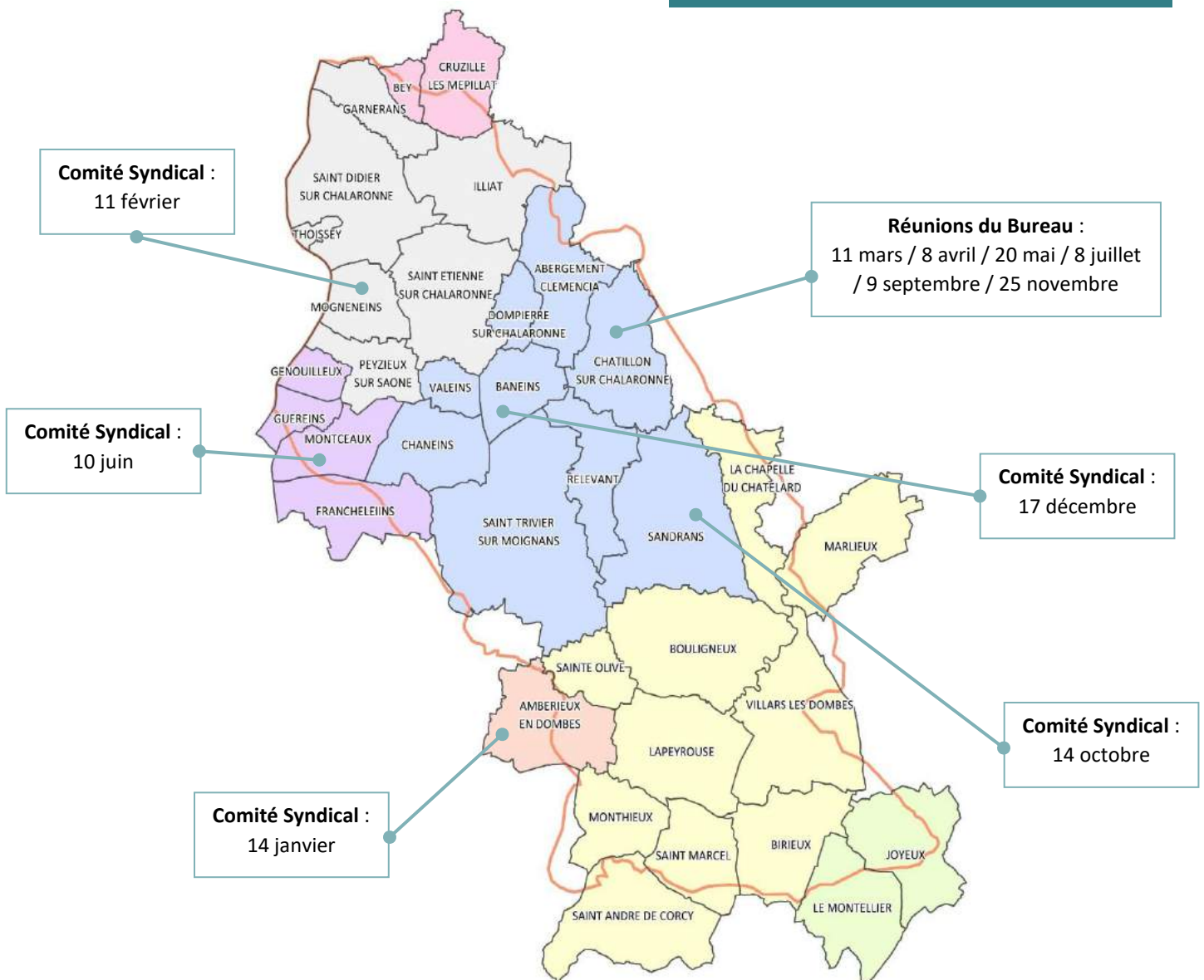
- **Le Progrès du 27 février** : interview de Sandrine Mérand sur la situation des Echudes
- **Le Progrès du 4 mars** : les berges restaurées suite aux crues de 2013 et 2014
- **Le Progrès du 7 mars** : rencontre avec les agriculteurs pour les MAEC de la Chalaronne aval
- **Le Progrès du 8 mars** : la rivière de contournement pour assurer la continuité écologique de la Calonne
- **La Voix de l'Ain du 13 mars** : inauguration de la rivière de contournement sur la Calonne
- **L'Ain Agricole du 7 mai** : les nouvelles MAEC sur le territoire de la Chalaronne aval
- **Le Progrès du 16 décembre** : les travaux de rénovation de la passerelle de « l'île »



ANNEXES



Bureaux et Comités Syndicaux



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- L'ensemble des acteurs des territoires de Chalaronne,
- L'équipe technique du SRTC pour leur implication au quotidien,

Un grand merci à tous.



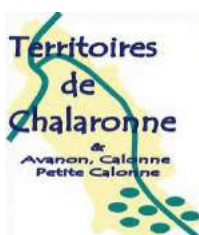
Photos page de garde et 4^e de couverture : © Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne



AUVERGNE – Rhône-Alpes



www.syndicat-territoires-chalaronne.com



Syndicat des rivières des Territoires de Chalaronne
7 avenue Dubanchet – 01400 Chatillon sur Chalaronne
Tél : 04 74 55 20 47
Contact : contact@syndicat-territoires-chalaronne.com

